

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins**Présents**

Bruno Collard, *Bourgmestre f.f.-Président(e)* ;
Jeannine Crucifix, Sophie de Vos, Christian Coppens, Valérie Cops, Pascale Despineto, Dirk Hoornaert, *Échevin(e)s* ;
Véronique Artus, *Président du C.P.A.S* ;
Etienne Schoonbroodt, *Secrétaire communal*.

Excusés

Christophe Magdalijs, *Bourgmestre f.f.* ;
Alain Lefebvre, *Échevin(e)*.

Séance du 06.02.18

#Objet : Liquidation participation financière 2018 à l'a.s.b.l. "Atout Projet" #

Coordinations sociales

LE COLLEGE,

Vu la décision du Conseil Communal du 2 février 2017 de ratifier le renouvellement de la convention 2017-2019 avec l'a.s.b.l. Atout Projet,

Vu que la Convention prévoit une participation financière annuelle de la Commune,

Vu que pour l'année 2018, la participation financière s'élève à 5.000 € par poste plein temps détaché dans notre commune ainsi que 2.500 € par poste mi-temps détaché dans notre commune,

Vu qu'actuellement un poste mi-temps ainsi qu'un poste plein-temps sont détachés par l'a.s.b.l. Atout Projet dans notre commune,

Considérant que le budget ordinaire de l'exercice 2018 prévoit des dépenses à l'article 762/12448;

Article 762/12448

Frais fonctionnement Atout Projet par tiers	7.500 €
---	---------

DECIDE:

de marquer son accord pour le versement de la somme de sept mille cinq cents euros (7.500 €) à l'a.s.b.l. Atout Projet à titre de participation financière 2018.

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Etienne Schoonbroodt

Le Bourgmestre f.f.-Président(e),
(s) Bruno Collard

POUR EXTRAIT CONFORME
Auderghem, le 07 février 2018

Le Secrétaire communal,
Par délégation,
Le chef de service

Le Bourgmestre f.f.,
Par délégation,

Jean Noël

Jeannine Crucifix